

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal du
5 octobre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 5 octobre 2015 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault et Benoit Jalbert, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
5 octobre 2015

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 5 octobre 2015

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Avis de motion pour un règlement sur les toilettes à faible débit
 - 6.3 Approbation programmation TECQ 2014-2018
 - 6.4 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 327
- 7 *TRANSPORT*
 - 7.1 Marquage du stationnement réservé aux voitures électriques
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
 - 8.1 Nouveau bâtiment pour la station de pompage #2
 - 8.2 Forum régional sur l'eau
 - 8.3 Formation pour l'officier municipal
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 9.1 Formation «Savoir faire une belle glace»
 - 9.2 Achat d'équipements pour le GymLyst
 - 9.3 Demande de commandite pour le tournoi d'hockey Rêves d'enfants
- 10 *CORRESPONDANCE*
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
 - 12.1 Commandite pour la partie de cartes du Cercle de Fermières
 - 12.2 Demande de soutien financier pour le Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2015
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*
- 16 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

222-10-2015
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

223-10-2015
Inversion de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



224-10-2015
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 12861 à 13108	193 464.59 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	43 973.39 \$
Grand total des paiements	237 437.98 \$

ADOPTÉE

Avis de motion
pour un
règlement sur
les toilettes à
faible débit

Le conseiller Geneviève Ruel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement définissant le programme d'aide pour favoriser l'installation de toilettes à faible débit.

225-10-2015
Approbation
programmation
TECQ 2014-
2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

226-10-2015
Dépôt du
procès-verbal de
correction pour
le règlement 327

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal approuve le dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 327, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>227-10-2015 Marquage du stationnement réservé aux voitures électriques</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve la soumission de Dura-Lignes au montant de 496.00\$ plus taxes pour le marquage du stationnement réservé pour les véhicules électriques à la Caisse Desjardins. La dépense sera puisée au poste Marquage de lignes (02 32070 521).</p>
<p>Nouveau bâtiment pour la station de pompage #2</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Le sujet est reporté à une séance ultérieure.</p>
<p>228-10-2015 Forum régional sur l'eau</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le préposé aux services municipaux à participer au «Forum régional sur l'eau» qui se tiendra le 10 décembre 2015 à St-Agapit. La somme requise de 60\$ avant taxes sera puisée au poste (02 46000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.</p>
<p>229-10-2015 Formation pour l'officier municipal</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'officier municipal à participer aux cours «Stabilisation des rives» le 2 novembre à Québec et «Gestion des lacs et des cours d'eau» les 2 et 3 décembre à Lévis. La somme total requise de 775\$ avant taxes sera puisée au poste (02 46000 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.</p>
<p>230-10-2015 Formation «Savoir faire une belle glace»</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise le préposé aux services municipaux à participer à la formation «Savoir faire une belle glace» qui se tiendra le 14 octobre 2015 à Québec. La somme requise de 210\$ avant taxes sera puisée au poste (02 70120 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.</p>
<p>231-10-2015 Achat d'équipements pour le GymLyst</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipements neufs pour le Gymlyst pour une somme de 2 715\$ avant taxes. Cette dépense sera puisée au poste Ent. rép. appareils Gymlyst (02 70195 526).</p>
<p>232-10-2015 Demande de commandite pour le tournoi d'hockey Rêves d'enfants</p> <p>Période de questions</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal accorde une commandite de 1 400.00\$ sur le coût de la location de la Surface Desjardins à la Fondation Rêves d'enfants pour son tournoi du 18-19-20 mars 2016.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



233-10-2015

Commandite pour la partie de cartes du Cercle de Fermières

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal offre deux abonnements d'un mois au Gymlyst au Cercle de Fermières de Lyster dans le cadre de sa partie de cartes annuelle qui aura lieu le 7 novembre prochain.

ADOPTÉE

234-10-2015

Demande de soutien financier pour le Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2015

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en soutien financier pour le Marché public de Noël et Salon des métiers d'arts 2015. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

235-10-2015

Adoption du procès-verbal séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

236-10-2015

Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 5^e jour d'octobre 2015.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière